

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014097

Signataire : CC

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Désignation des représentants de la commune pour siéger aux assemblées générales de copropriété de l'ASGO (Dalle Villette)

EXPOSE :

Situées au sud d'Aubervilliers, les dalles Villette et Félix Faure forment un ensemble immobilier de 5,6 hectares caractérisé par l'urbanisme de dalle des années 1970 et par leur forte densité (402 logements à l'hectare).

La dalle Villette regroupe 1 668 logements dont 1 116 sont privés et 552 sont des logements sociaux de l'OPH d'Aubervilliers.

Les espaces extérieurs de la dalle Villette sont privés et gérés par une association syndicale libre : l'Association Syndicale de la Goutte d'Or (ASGO). Cette dernière réunit des copropriétés de logements, des copropriétés de commerçants, une tour de bureaux, l'OPH d'Aubervilliers qui constituent des copropriétés secondaires ainsi que des lots isolés.

La ville d'Aubervilliers est propriétaire d'un lot isolé représentant 361 tantièmes (soit 0,36%) au sein de l'ASGO, ce qui lui octroie un droit de vote lors des Assemblées Générales.

Au-delà de la question du vote aux assemblées de copropriété et syndicales, les dalles Villette et Félix Faure représentent un enjeu urbain important. En effet, malgré la mise en place d'un dispositif de Gestion Urbaine de Proximité, les habitants font état d'une dégradation de la situation générale.

L'usure, le sentiment d'insécurité et les dégradations régulières ainsi que la présence de nuisibles sont les principales sources de mécontentements.

Par ailleurs, la dalle Villette est un espace privé, pour autant les espaces extérieurs ont une vocation publique : il y a donc une confusion entre la domanialité et l'usage qui en est fait et complexifie la gestion et l'entretien de la dalle. Le contexte juridique complexe et les carences dans le dialogue entre les différents acteurs contribuent à alimenter le sentiment d'une détérioration progressive de l'ensemble du cadre de vie.

Ainsi, la municipalité a souhaité proposer le périmètre des dalles Villette et Félix Faure dans le cadre d'un Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) à l'issue de l'analyse socio-urbaine réalisée par l'Agence Panerai & Associés dans le cadre du programme « Qualité et sûreté des espaces urbains » du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) en 2011.

Plusieurs études et projets ont ainsi été lancés par Plaine Commune, l'OPH Aubervilliers ou la Commune en vue d'un dépôt de dossier auprès de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) mais se sont souvent heurtés aux réticences des copropriétaires.

Il apparaît nécessaire d'entreprendre une concertation avec les copropriétaires, de les associer à la réflexion urbaine du quartier mais aussi de comprendre leurs besoins prioritaires et d'établir un dialogue régulier. Afin de poursuivre cet objectif et de reprendre dialogue et action sur toutes les thématiques rappelées plus haut, il apparaît nécessaire de désigner des élus en charge de représenter la Commune aux assemblées de copropriété et syndicales.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner au sein de ses membres un titulaire et un suppléant pour représenter la commune aux assemblées générales syndicales et de copropriété de l'ASGO.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014097

Signataire : CC

OBJET : Désignation des représentants de la commune pour siéger aux assemblées générales de copropriété de l'ASGO (Dalle Vilette)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'ASGO

Considérant que la Commune, en tant que propriétaire de 361 tantièmes est membre de l'ASGO,

Considérant que la dalle Vilette représente un enjeu urbain important.

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'entreprendre une concertation avec les copropriétaires, de les associer à la réflexion urbaine du quartier mais aussi de comprendre leurs besoins prioritaires et d'établir un dialogue régulier

Considérant qu'afin de poursuivre cet objectif, il apparaît opportun de désigner des élus en charge de représenter la Commune aux assemblées générales syndicales et de copropriété.

M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya, ayant voté contre

DELIBERE :

DESIGNE, pour représenter la commune aux des assemblées générales syndicales et de copropriété de l'ASGO :

- Un titulaire : Jean-Jacques KARMAN
- Une suppléante : Soizig NEDELEC

Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI



[Handwritten signature of Meriem Derkaoui]



L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI

[Handwritten signature of Meriem Derkaoui]